

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION DES AFFAIRES AGRICOLES ET DOMANIALES

PROJET DE LOI RELATIF AU DOMAINE FONCIER RURAL

PROJET D'AVIS

Le Conseil Economique et Social,

Vu la lettre n° 269/SGG/CF/MM du 21 Décembre 1996 de Monsieur le Président de la République le saisissant pour avis sur le projet de loi relatif au Domaine Foncier Rural,

Après avoir entendu le rapport présenté par APHIGN-KOUASSI Jean au nom de la Commission,

- Vu l'importance d'un droit foncier rural dans une économie essentiellement agricole comme celle de notre pays,

- Vu l'absence d'un texte unique traitant du droit foncier rural,

- Vu la nécessité de mettre à la disposition des usagers, hommes de droits, agriculteurs, une législation simple facile à interpréter,

.../...

- Vu la volonté du Gouvernement de favoriser l'accès à la propriété foncière du plus grand nombre d'ivoiriens, notamment des jeunes au moment où il lance un ambitieux programme de modernisation de l'Agriculture,

Se réjouit de l'initiative du gouvernement de combler l'attente de tous les ivoiriens,

Après avoir entendu le Commissaire du Gouvernement, le Conseil Economique et Social souhaite qu'il soit tenu compte des observations et suggestions contenues dans son rapport

Et sous ses réserves

Emet un avis favorable à l'adoption d'un tel projet de loi.